

Commune d'Ogens
Rue Principale 4
1045 Ogens

DFG FIDUCIAIRE SA
CH. DE LA CLOPETTE 21
CASE POSTALE
1040 ECHALLENS

021 886 07 40
INFO@DFG.CH
WWW.DFG.CH

Echallens, le 26 mai 2026

Rapport de l'auditeur sur les comptes de la Commune d'Ogens


Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes de la Commune d'Ogens, comprenant le bilan et le compte de fonctionnement, le tableau des investissements ainsi que le tableau des associations de communes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct)* d'état financiers. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliqués aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

DFG Fiduciaire SA



Loïc Giddey
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Guillaume Favre
Expert-réviseur agréé

Annexes : comptes annuels